

Informations Clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPC. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPC et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

LAZARD STRATÉGIES OBLIGATAIRES

FCP

Cet OPCVM est géré par LAZARD FRERES GESTION SAS
FR0010753616 - Lazard Stratégies Obligataires

Objectif et politique d'investissement

Classification de l'OPC : Obligations et autres titres de créances internationaux

Objectif de gestion : L'objectif de gestion vise à obtenir sur la durée de placement recommandée de 3 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence suivant : €STR Capitalisé + 2,00%. L'indicateur de référence est exprimé en EUR.

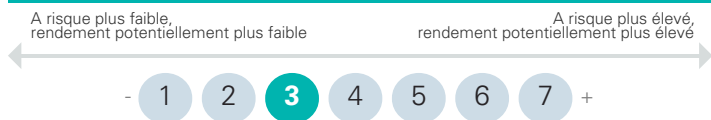
Politique d'investissement : Sous la responsabilité de Lazard Frères Gestion, la gestion financière de l'OPC est déléguée à Lazard Asset Management (Deutschland) GmbH. La réalisation de cet objectif de gestion passe par une allocation dynamique de différentes stratégies obligataires impliquant une gestion du risque de taux, de crédit et de change. Ces stratégies peuvent être utilisées dans le temps de façon séparée ou combinée afin de tirer avantage d'un différentiel de rendement. Les investissements sont réalisés sans contrainte de notation ; ceux-ci peuvent être non notés, notés investment grade (par les agences de notation ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion), ou notés spéculative/high yield (par les agences de notation ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion). Les obligations sont émises par des émetteurs dont le siège social est établi dans un pays membre de l'OCDE et/ou sont issues d'émissions cotées sur une bourse d'un pays de l'OCDE. Les devises autres que l'Euro sur lesquelles le FCP peut s'exposer sont le dollar US (USD), la livre sterling (GBP), le yen (YEN) et le franc suisse (CHF). L'exposition au risque de taux (sensibilité) est gérée dans une fourchette de -8 à 8.

Par dérogation aux ratios 5-10-40, le gestionnaire pourra investir pour plus de 35% de l'actif de l'OPC dans des titres financiers garantis par les Etats-Unis.

Le portefeuille est composé :

- d'obligations et de titres de créances libellés en EUR, USD, GBP, YEN, CHF, émis et/ou cotés sur une place d'un pays membre de l'OCDE, de tout rang de subordination à hauteur de 100% maximum de l'actif net ;
- d'obligations convertibles en actions à hauteur de 20% maximum de l'actif net ;
- d'actions préférentielles dans la mesure où elles peuvent s'analyser comme des dettes super-subordonnées à hauteur de 10% maximum de l'actif net ;
- d'OPCVM ou de FIA monétaires, monétaires court terme ou obligataires de droit français à hauteur de 10% maximum de l'actif net, s'ils investissent eux-mêmes moins de 10% de leur actif dans d'autres OPC (ces OPC peuvent être gérés par la société de gestion) ;
- d'actions ordinaires à hauteur de 5% maximum de l'actif net. Il ne s'agit pas concernant ces dernières d'investissement actif mais d'actions issues de restructuration de dettes ;

Profil de risque et de rendement



Explication de l'indicateur et ses principales limites :

L'exposition diversifiée au risque de taux, de change et de crédit explique le classement de l'OPC dans cette catégorie. Les données historiques utilisées pourraient ne pas donner une indication fiable du profil de risque futur de l'OPC. Rien ne garantit que la catégorie affichée demeure inchangée, et le classement est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Le capital n'est pas garanti.

- en véhicules de titrisation libellés en euro dans la limite de 10% maximum de l'actif net ;
- l'exposition globale action, ne dépassera pas les 10%, maximum de l'actif net.

Le portefeuille peut être investi à hauteur de 20% maximum de l'actif net en titres intégrant des dérivés.

Dans la limite d'une fois l'actif net, sans recherche de surexposition, le FCP peut utiliser des futures de change et de taux, des swaps de change et de taux, des options de change et sur taux et des dérivés de crédit (les CDS étant limités à 40% maximum de l'actif), négociés sur des marchés réglementés, organisés et/ou de gré à gré, pour couvrir et/ou exposer le portefeuille.

Affectation des sommes distribuables :

Affectation du résultat net : Capitalisation

Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation

Autres informations : Les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) sont intégrés à la gestion au moyen d'un modèle d'analyse et de notation interne qui influence directement la gestion sans pour autant constituer un facteur déterminant de la prise de décision.

L'OPC relève de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».

Durée de placement recommandée : Cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports dans un délai de 3 ans.

Faculté de rachat : Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous

J ouvré	Jour d'établissement de la VL (J)	J+1 ouvré	J+2 ouvrés
Réception quotidienne des ordres et centralisation quotidienne avant 12h00 (heure de Paris) des ordres de souscription et de rachat	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des rachats

Autres facteurs de risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de liquidité :** Risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achats et de ventes.
- **Risque de crédit :** Risque éventuel de dégradation de la signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance qui induira une baisse du cours du titre.
- **Risque lié aux dérivés :** Le recours à ce type d'instruments financiers peut amplifier le risque de pertes.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC. Les autres risques sont mentionnés dans le prospectus.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPC y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après l'investissement

Frais d'entrée	1,00%
Frais de sortie	0%

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPC sur une année

Frais courants	0,5%*
----------------	-------

Frais prélevés par l'OPC dans certaines circonstances

Commission de performance	20% de la surperformance nette de frais au-delà de l'indicateur de référence
---------------------------	--

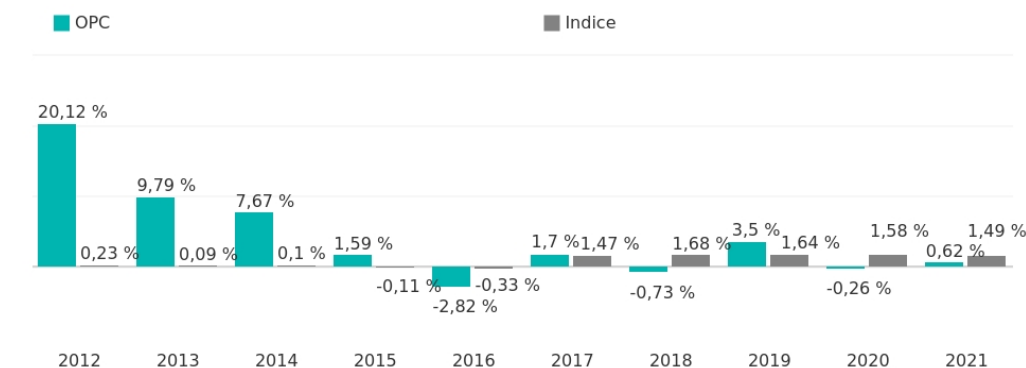
Montant de la commission de surperformance facturé au cours du dernier exercice :	0,01%
---	-------

*Le chiffre communiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos le 31/03/2022. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. La description comprend les frais directs et indirects.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique frais et commissions du prospectus de cet OPC, disponible sur le site internet www.lazardfreresgestion.fr.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPC, lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées



Jusqu'au 26/01/2017 : Eonia capitalisé
Jusqu'au 31/03/2021 : Eonia capitalisé +2%

à compter du 01/04/2021 : cf. Indicateur de référence en vigueur

Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures et ne sont pas constantes.

Les performances sont calculées après déduction des frais prélevés par l'OPC.

Date de création de l'OPC :
29/05/2009

Devise : EUR

Indicateur de référence :

€STR Capitalisé + 2,00%
L'indicateur de référence est exprimé en EUR.

Informations pratiques

Nom du dépositaire : CACEIS BANK.

Lieu et modalités de communication de la valeur liquidative : La valeur liquidative est communiquée d'une manière quotidienne par affichage dans les locaux de LAZARD FRERES GESTION SAS et sur internet www.lazardfreresgestion.fr.

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPC : Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS, 25, rue de Courcelles 75008 Paris France.

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et les revenus éventuels liés à la détention de parts ou actions peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.

La responsabilité de LAZARD FRERES GESTION SAS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de cet OPC.

Cet OPC est agréé par l'Etat français et réglementé par l'Autorité des Marchés financiers. LAZARD FRERES GESTION SAS est agréée par l'Etat français et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **15/07/2022**.

La politique de rémunération est disponible sur le site internet de LAZARD FRERES GESTION SAS www.lazardfreresgestion.fr. Un exemplaire papier sera mis à disposition gratuitement sur demande. Toute demande de complément d'information doit être adressée au service juridique des OPC de LAZARD FRERES GESTION SAS.